

16.5 ATM
SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE
AU CAPITAL DE 1 000 EUROS

SIEGE SOCIAL : 66 BOULEVARD RAYMOND POINCARE
MAISON 8
92380 GARCHES

949 813 422 RCS NANTERRE

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 30 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq
Le trente juin
A dix heures trente

Les associés de la société 16.5 ATM, au capital de 1 000 euros, dont le siège social est situé 66 boulevard Raymond Poincaré – Maison 8 – 92380 GARCHES, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire sur convocation faite par la gérance.

Sont présents :

• Monsieur Denis MAZE, gérant associé	999 parts
• la société IDEA, associée	1 part
Représentée par son gérant, Monsieur Denis MAZE	-----
	<u>1 000 parts</u>
	=====

L'assemblée est présidée par Monsieur Denis MAZE, gérant.

Monsieur le Président constate que les associés présents ou représentés possèdent 1 000 parts sociales sur les 1 000 parts composant le capital social.

L'assemblée étant ainsi en mesure de délibérer valablement est déclarée régulièrement constituée.

Monsieur le Président rappelle que l'assemblée générale est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- constatation de cession de parts
- modification corrélative des statuts
- pouvoirs à donner.

Puis, il ouvre la discussion.

Après échange de vues, personne ne demandant plus la parole, les résolutions suivantes sont mises aux voix :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte de la cession de parts intervenue ce jour, par laquelle Monsieur Denis MAZE a cédé 199 parts lui appartenant au profit de la société IDEA.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, en conséquence de la résolution précédente, décide de modifier l'article 6 des statuts, ainsi qu'il suit :

Article SIX - APPORT - CAPITAL SOCIAL

Il a été apporté au capital de la société :

- *lors de la constitution,*
par souscription en numéraire une somme de *1 000 euros*
=====

Le capital social est fixé à la somme de 1 000 euros (mille euros) divisé en 1 000 parts sociales (mille parts) de 1 euro (un euro) numérotées de 1 à 1 000, intégralement libérées et attribuées aux associés en proportion de leurs droits, savoir

- *Monsieur Denis MAZE* *800 parts*
N° 1 à 800
 - *Société IDEA* *200 parts*
N° 801 à 1 000
- *1 000 parts*
=====

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par tous les associés.

Denis MAZE



IDEA
Représentée par Denis MAZE

